



CC de la Tenarèze (Siren : 243200417)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Condom
Arrondissement	Condom
Département	Gers
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/12/1999
Date d'effet	02/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Gérard DUBRAC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Quai Laboupillère
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	32100 CONDOM
Téléphone	05 62 28 24 88
Fax	05 62 28 48 32
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 737
-----------------------------	--------

Densité moyenne 30,69

Périmètre

Nombre total de communes membres : 27

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
32	Beaucaire (213200355)	285
32	Beaumont (213200371)	149
32	Béraut (213200447)	357
32	Blaziert (213200579)	143
32	Cassaigne (213200751)	229
32	Castelnau-sur-l'Auvignon (213200801)	181
32	Caussens (213200959)	601
32	Cazeneuve (213201007)	147
32	Condom (213201072)	7 220
32	Fourcès (213201338)	285
32	Gazaupouy (213201437)	299
32	Labarrère (213201684)	220
32	Lagardère (213201783)	82
32	Lagraulet-du-Gers (213201809)	481
32	Larressingle (213201940)	216
32	Larroque-Saint-Sernin (213201965)	175
32	Larroque-sur-l'Osse (213201973)	245
32	Lauraët (213202039)	252
32	Ligardes (213202120)	223
32	Maignaut-Tauzia (213202245)	235
32	Mansencôme (213202302)	56
32	Montréal (213202906)	1 231
32	Mouchan (213202922)	463
32	Roquepine (213203508)	53
32	Saint-Orens-Pouy-Petit (213204001)	153
32	Saint-Puy (213204043)	595
32	Valence-sur-Baïse (213204597)	1 161

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
<i>Elle réalise ou fait réaliser des études et des expérimentations en matière de pratique innovante de gestion environnementale (notamment étude et mise en œuvre de végétation spontanée en bordure des voies d'intérêt communautaire et des chemins de randonnées).</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire : l'intérêt communautaire est défini par la création et la gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile effectuant : - l'assistance aux tâches et activités de la vie quotidienne - des services rendus aux familles tels que la garde des enfants, l'assistance aux personnes âgées, handicapées, ou à celles dont l'autonomie est momentanément réduite, par la prestation de services (prestataire) ou le placement de travailleurs (mandataire)

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

La communauté de communes crée, entretient, développe, aménage et gère toute nouvelle zone publique d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires et touristiques. Elle entretient, développe, aménage et gère les zones publiques d'activités artisanales et industrielles existantes. Elle construit, acquiert, vend ou loue des bâtiments-relais dans le cadre réglementaire. Elle crée et entretient un hôtel d'entreprises, afin de favoriser l'accueil, la création ou l'extension d'activités économiques. Elle octroie des aides économiques et des aides à l'immobilier d'entreprise tendant à favoriser la création ou l'extension d'activités économiques conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle coopère avec les chambres consulaires.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

La communauté de communes assure la promotion collective des productions agricoles des communes adhérentes, notamment dans le domaine viticole. La Communauté de Communes finance ou réalise toute action de promotion collective des productions agricoles et notamment des vins issus du territoire de la Communauté de Communes de la Ténareze et de l'eau de vie d'Armagnac. La Communauté de Communes crée une maison de la vigne, du vin, de l'armagnac et de l'ensemble des produits du terroir. Elle coopère avec les établissements de la chambre d'agriculture situés sur le territoire communautaire. Elle participe par tout moyen approprié à la défense collective contre la grêle.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et gestion de nouvelles zones d'aménagement concerté et institution de nouvelles zones d'aménagement différé en vue de la réalisation d'opérations relevant exclusivement de l'une des compétences de la communauté de communes

- Organisation des transports non urbains

Création et gestion d'un service de transport à la demande par délégation départementale

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

La communauté de communes crée, aménage et entretient la voirie d'intérêt communautaire. la voie d'intérêt communautaire est l'ensemble de la voirie communale, hormis les agglomérations dont le périmètre est défini dans les plans annexés. Elle assure les aménagements nécessaires à la mise en valeur des zones publiques artisanales, industrielles, commerciales, tertiaires et touristiques.

Développement touristique

- Tourisme

La communauté de communes crée, entretient, développe, aménage et gère toute nouvelle zone publique de loisirs et d'hébergement touristique. Elle entretient, développe, aménage et gère un centre de loisirs aquatiques. Elle assure la promotion collective du tourisme dans les communes adhérentes. Et notamment elle met en place les outils et moyens de gestion nécessaires au bon fonctionnement d'un Office de Tourisme Communautaire (Office de Tourisme Intercommunal). L'Office de Tourisme Communautaire est opérateur technique référent d'un Grand Site. Elle crée, entretient et gère un Espace de Découverte des Paysages à vocation touristique et pédagogique. Elle assure, par tout moyen approprié, la promotion des chemins de randonnée et notamment ceux de Saint Jacques de Compostelle. Elle peut créer, entretenir et gérer des chemins de randonnées. Elle finance les activités ayant un impact touristique communautaire.

Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>La communauté de communes assure les services de portage de repas à domicile et d'aide ménagère. Elle peut créer et exploiter un service central de restauration collective à l'intention des établissements scolaires, sanitaires et sociaux. Elle peut créer et entretenir une aire d'accueil destinée aux gens du voyage.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire <i>La communauté de communes exerce une politique du logement social d'intérêt communautaire et des actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. L'intérêt communautaire est défini par une politique du logement social et/ou des actions par des opérations en faveur des personnes défavorisées exercées simultanément sur plusieurs communes membres de la communauté de communes.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Infrastructures
- Aérodrômes <i>Création, aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome du Herret</i>
Autres
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Autres <i>- La communauté de communes exerce un droit de préemption en vue de la réalisation d'opérations relevant exclusivement de l'une de ses compétences conformément au L 211-2 du Code de l'Urbanisme - La Communauté de Communes participe au projet de création d'une Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (Tour Bordeaux Toulouse) - Elle réalise ou fait réaliser des études et des expérimentations en matière de pratique innovante de gestion environnementale (notamment étude et mise en œuvre de végétation spontanée en bordure des voies d'intérêt communautaire et des chemins de randonnées) - Elle procède, par tout moyen approprié, à la mise en réseau des mairies de la communauté de communes grâce aux nouvelles technologies d'information et de communication. - Elle procède à la création et à la mise à disposition d'infrastructures haut débit et de la meilleure technologie du moment, conformément à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Création et gestion d'une fourrière animale</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
32	SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES (253201891)	SM fermé	108 065
32	Syndicat mixte ouvert "Gers Numérique" (200039279)	SM ouvert	166 103
32	Pôle d'équilibre territorial et rural "Pays d'Armagnac" (200048601)	SM ouvert	45 248
32	SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE VALENCE SUR BAISE (253200851)	SM fermé	3 792
32	SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM (253200174)	SM fermé	27 597
32	SIAEP ARMAGNAC TENAREZE (253200240)	SM fermé	11 850

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)